

# Sécurisation de la ressource en eau des élevages

Dossier de rédaction de H2o  
March 2024

Un protocole d'accord sur l'abreuvement des cheptels, signé le 28 février, en présence de Christophe Bêche, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, engage pour les 5 ans à venir, l'Institut de l'élevage, les Régions, les Chambres d'agriculture et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Les partenaires travailleront de concert pour mettre en œuvre des solutions adaptées à chaque territoire et garantir ainsi l'approvisionnement en eau pour l'abreuvement des animaux d'élevage et sécuriser les réseaux d'eau potable pour l'alimentation humaine, notamment dans les têtes de bassin versant du grand Sud-Ouest.

Les têtes de bassin versant jouent un rôle majeur dans le cycle de l'eau. Composées de petits cours d'eau et de zones humides, elles reçoivent, stockent puis restituent de l'eau à l'aval, au fil des saisons. L'élevage y est souvent développé et joue un rôle majeur dans l'entretien des paysages au travers notamment du maintien des prairies humides et tourbeuses. Mais dans les périodes de tension sur la ressource, il se révèle difficile pour ces territoires de concilier l'abreuvement du bétail et l'eau nécessaire à l'alimentation humaine. Avec les sécheresses 2022 et 2023, près de 1 300 communes ont rencontré des difficultés dans leur approvisionnement en eau potable. Ces zones en tension se sont révélées être pour la plupart situées en têtes de bassins versants. Une analyse a posteriori montre par ailleurs la présence de près de 3 500 élevages sur ces territoires, soit près de 10 % des exploitations du bassin. Face à la double nécessité de maintien de l'élevage et de recherche d'un nouvel équilibre dans le partage de la ressource en eau, ce protocole d'accord prévoit le lancement d'une démarche coordonnée sur l'ensemble des massifs et têtes de bassin où les tensions sur la ressource sont courantes. Un diagnostic et des plans d'actions adaptés à chaque situation rencontreront, à chaque territoire, permettront d'alléger la demande en eau potable sur ces territoires très déficitaires. Ils résulteront de l'alliance entre l'expertise respective et le travail conjoint de l'ensemble des partenaires. Les solutions proposées devront répondre de manière équilibrée aux besoins des éleveurs et des services d'eau potable locaux en satisfaisant un double objectif de réduction des prélèvements sur les réseaux et de sécurisation de l'abreuvement des cheptels.

Adour-Garonne